

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 14 MAI 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10

Le quatorze mai de l'an deux mil vingt quatre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, Philippe MORLAIS, François CAPET, Manuel HANRYON ;
Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Annie DAMADE, Murielle QUIGNON ;

Date de convocation
07 mai 2024

Etaient absents :

Alain DEBUIGNY qui donne pouvoir à Christian MAZIER
Eric MILON qui donne pouvoir à François CAPET
Claudine LESUEUR qui donne pouvoir à Annie DAMADE
Samuel GOUEZ
Nadège HUARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur MORLAIS Philippe est élu à l'unanimité

Le compte rendu de séance du 16 avril 2024 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour par la demande d'installation du distributeur à pizzas.

DELIBERATION 2024/05/14/1

INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE A PIZZAS

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que la commune a été contactée par la société Just Queen afin d'obtenir un droit d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas.

Ce distributeur serait installé Rue du Petit Pré, à proximité des bornes de recharges électriques, à la place de l'ancien atelier communal. En effet, un raccordement électrique aux frais de la société Just Queen est à prévoir.

Une redevance annuelle de 1 500 € a été proposée en contrepartie.

La convention serait signée pour une durée d'un an. Elle prévoit également la remise en état du lieu en cas de cessation d'activité.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de donner un avis favorable à l'installation de ce distributeur et de l'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Just Queen.

Les conseillers municipaux se demandent si cela ne fait pas concurrence à l'épicier du village. La question lui a été posée et il n'en ferait que très rarement et uniquement le weekend donc ça ne ferait pas concurrence à son activité.

D'autres conseillers municipaux s'interrogent sur l'impact visuel du distributeur à cet emplacement. Ils auraient plutôt souhaité qu'il soit positionné à côté des distributeurs déjà existants à proximité de l'annexe de la mairie. Monsieur le Maire leur indique que ce n'était pas possible en terme de raccordement électrique.

Après en avoir délibéré,

avec 5 voix pour (+ 2 pouvoirs),

4 voix contre (+1 pouvoir),

Et 1 abstention,

les membres du Conseil municipal autorisent l'implantation du distributeur à pizzas, Rue du Petit Pré et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Just Queen pour l'installation de ce dernier.

DELIBERATION 2024/05/14/2

INTEGRATION DE MONSIEUR MILON ERIC AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Madame Gaillard, Monsieur Milon Eric a intégré le Conseil municipal.

Il ne pouvait malheureusement pas assister à cette réunion mais nous a fait part de ses souhaits concernant son intégration dans les différentes commissions communales. Il souhaiterait ainsi intégrer la commission « travaux » et la commission « affaires agricoles ».

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur MILON Eric à intégrer la commission communale « travaux » et la commission communale « affaires agricoles »

La commission travaux se compose désormais comme suit :

Président : Christian MAZIER

Autres membres : François CAPET, Eric MILON, Samuel GOUEZ

La commission Affaires agricoles se compose désormais comme suit :

Philippe SAINT-AUBIN, Christian MAZIER, Annick LANGLOIS, Samuel GOUEZ, Eric MILON

DELIBERATION 2024/05/14/3

DISSOLUTION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES « CENTRE DE LOISIRS »

Suite à la mise en place de la facturation en ligne, la trésorerie de Montville nous a demandé de dissoudre la régie Centre de loisirs compte-tenu que nous n'avons plus à manipuler d'argent en espèces.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la suppression de la régie d'avances et de recettes centre de loisirs, à compter du 31 mai 2024.

Madame Langlois en profite pour faire un point sur la direction du centre de loisirs. Malgré les annonces passées et les relances effectuées, nous n'avons pas reçu de candidatures pour le poste de directeur / directrice du centre de loisirs. Nous nous laissons jusqu'à fin mai pour en informer les familles si la session d'été devait être annulée.

DELIBERATION 2024/05/14/4

DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES « GARDERIE PERISCOLAIRE »

Monsieur le Maire indique qu'il en est de même pour la régie de recettes « garderie périscolaire ».

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la suppression de la régie de recettes garderie périscolaire, à compter du 31 mai 2024.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

Le bureau de vote du 09 juin 2024 pour les élections européennes est organisé comme suit :

8h00 – 11h00	11h00 – 13 h30	13h30 -16h00	16h00 – 18h00
Pascal SAGOT	Annick LANGLOIS	Alain DEBUIGNY	Christian MAZIER
Eric MILON	Manuel HANRYON	Philippe SAINT-AUBIN	Claudine LESUEUR
Rose-Marie CRAMILLY	Annie DAMADE	Samuel GOUEZ	François CAPET

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE_{nr})

Madame Langlois informe les membres du Conseil municipal que la loi «APER» prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAE_{nr}) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, ...

La plupart des communes autorisent l'intégration des panneaux photovoltaïques en toiture mais les interdisent au sol sauf sur des friches ou sites pollués qui ne servent pas à l'activité agricole.

Nous nous étions renseignés pour en installer sur les toitures du groupe scolaire mais EDF nous l'a déconseillé.

Madame Langlois précise que des sessions de formation sont organisées prochainement pour utiliser les différents outils cartographiques mis à disposition par les services de l'Etat.

Elle y participera ainsi que Monsieur le Maire, Madame Degardez et Monsieur Hanryon.

A l'issue de ces sessions, une réunion spécifique en commission urbanisme sera organisée.

Lors de la prochaine réunion de Conseil municipal, un point sera effectué et il faudra à ce moment là fixer les modalités de la concertation.

Il s'agira de définir la durée de la consultation et le mode de consultation : site internet / panneapocket, registre de concertation, ...

L'idéal serait d'approuver les différentes zones, après concertation du public, avant les congés d'été.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Madame Langlois effectue un point d'étape sur l'élaboration du PLUi 51.

Nous sommes sur la phase de diagnostic.

Une rencontre a eu lieu fin mars avec le bureau d'études VE2A où Monsieur Hanryon, Madame Degardez et elle-même étaient présents.

Le bureau d'études a présenté la carte analysant la consommation d'espace réalisée sur notre commune, entre 2011 et 2021, sur la base des données CCF (base de données faisant foi à l'échelle de la Région Normandie).

Suite à cette rencontre, nous avons fait remonter nos différentes remarques et inexactitudes.

Une journée d'échanges et de travail sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et le PLUi 51 a eu lieu avec les Maires hier. Monsieur le Maire y était présent. Mais nos remarques ne semblent pas avoir été prises en compte.

Plusieurs scénarios ont été proposés et une proposition de carte de l'enveloppe urbaine de notre commune a été fournie. La commission urbanisme devra se réunir pour apporter des annotations et formuler ses remarques pour le 12 juillet prochain.

Il faudra être vigilants afin que nos remarques soient bien prises en compte dans les différentes cartes

Madame Langlois assistera quant à elle à un comité de pilotage sur le PLUi 51 prévu le 28 mai prochain.

Nous organiserons un Conseil municipal lorsque ce comité aura eu lieu pour avoir tous les éléments en notre possession.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

Réserve communale de sécurité civile

Lors de la formation gestes qui sauvent, la commune a été sollicitée pour constituer une réserve de sécurité civile.

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de présentation qui nous a été transmis à ce sujet.

La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Cette réserve, placée sous l'autorité du maire, a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population.

Monsieur le Maire propose d'y réfléchir et que ce point soit revu à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Travaux d'assainissement Rue de Mondétour

Madame Langlois signale que la benne est toujours présente Rue des Clos. Nous allons relancer le SIAEPA et mettre un ultimatum au SIAEPA en lui indiquant qu'un dépôt de plainte serait effectué si la benne n'était pas retirée dans un délai à définir.

Monsieur Hanryon informe les membres du Conseil municipal que lors de la dernière réunion de bureau du SIAEPA du Crevon, il a de nouveau souligné les difficultés rencontrées concernant les travaux réalisés Rue de Mondétour. Il lui a été répondu que l'entreprise ne serait pas payée tant que la remise en état n'aura pas eu lieu.

Parcelle AC 69

Monsieur le Maire effectue un point sur la visite effectuée par la DDTM le 23 avril dernier.

Il rappelle également qu'il avait pris un arrêté pour sécuriser la sente du Moulin, à l'arrière de la propriété.

Une nouvelle visite aura lieu ultérieurement pour chiffrer les travaux à prévoir pour sécuriser le bâti. Des dispositifs d'aides pourront être mis en place en fonction de la situation fiscale du foyer.

Certains membres du conseil municipal se posent la question de savoir si des travaux de réhabilitation constituent la meilleure solution au regard de l'état général de la propriété bâtie et aussi au regard des orientations figurant dans notre PLU dans l'OAP Gare.

Il serait judicieux de savoir si les propriétaires souhaitent vendre ou pas leur propriété. Nous les questionnerons à ce sujet dès que nous aurons connaissance du montant des travaux à réaliser pour sécuriser le bâti.

Concert à l'église de Morgny la Pommeraye

Monsieur Debuigny rappelle aux membres du Conseil municipal le concert qui aura lieu le 31 mai à l'église par l'Union Musicale de Ry

Travaux Rue de la Gare

Il va falloir mettre un ultimatum à VIAFRANCE pour la réfection de la pépète Rue de la Gare et le remplacement des tampons d'assainissement pluvial qui claquent.

Question de Monsieur Foulogne, habitant de la Rue de l'Eglise

Suite à un refus de permis de construire, Monsieur Foulogne souhaite avoir des informations supplémentaires sur le PLUi et savoir si son projet de construction pourra se faire.

Il lui est répondu que nous allons reprendre le dossier pour connaître les motifs du refus mais que le PLU classe sa parcelle en zone agricole et qu'à ce stade, nous ne pouvons pas modifier le zonage.

Il lui est conseillé de faire part de ses remarques sur le registre de concertation mis à disposition en mairie dans le cadre de l'élaboration du PLUi 51 ou directement en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.